



Initiative de l'UICN pour les Caraïbes : Programme 2009–2012

Décembre 2008



Photo couverture: La Vallée de Viñales à Cuba
est un exemple remarquable de paysage
karstique, IUCN Photo Library © Jim Thorsell

Initiative de l'UICN pour les Caraïbes : Programme 2009–2012

Décembre 2008

Table des matières

Introduction.....	4
Historique et contexte.....	5
Les Caraïbes.....	5
Les tendances du bien-être humain.....	6
L'environnement: enjeux et tendances.....	6
Réponses en matière de politique et de gestion.....	7
État actuel des relations entre l'UICN et la région.....	8
Défis et opportunités pour un avenir durable.....	8
Le <i>Programme de l'UICN 2009–2012</i>	9
L'Initiative de l'UICN pour les Caraïbes : principes généraux.....	11
L'Initiative de l'UICN pour les Caraïbes : proposition de valeur.....	12
L'Initiative de l'UICN pour les Caraïbes : résultats des sous-programmes et sous-résultats.....	13
Domaine de programme principal 1 : Conserver la biodiversité.....	13
Domaine de programme thématique 2 : Changer les prévisions climatiques.....	18
Domaine de programme thématique 3 : Des énergies naturelles pour demain.....	23
Domaine de programme thématique 4 : Gérer les écosystèmes dans l'optique du bien-être humain.....	27
Domaine de programme thématique 5 : Une économie mondiale plus « verte ».....	31
Plan opérationnel.....	35
1. Mobilisation et constitution d'une base de membres.....	35
2. Établissement de partenariats stratégiques.....	36
3. Financements.....	37
4. Communication.....	38
5. Gouvernance.....	38
6. Suivi et évaluation.....	39

Acronymes et abréviations

ACCC	Projet « Adaptation au changement climatique dans les Caraïbes »
AEC	Association des États de la Caraïbe
APE	Accord de partenariat économique
BDC	Banque de développement des Caraïbes
BID	Banque interaméricaine de développement
CANARI	Institut Caraïbe des Ressources Naturelles
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CDB	Convention sur la diversité biologique
CLME	<i>Caribbean Large Marine Ecosystems</i>
CMAP	Commission mondiale des aires protégées (UICN)
CREDP	Programme de développement des énergies renouvelables aux Caraïbes
CRISTAL	<i>Community-Based Risk Assessment Tool-Adaptation and Livelihoods</i> (Outil d'analyse des risques au niveau des communautés – Adaptation et moyens d'existence)
CSE	Commission de la sauvegarde des espèces (UICN)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OECS	Organisation des États de la Caraïbe orientale
ONG	Organisation non gouvernementale
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SPAW	Protocole à la Convention de Carthagène relatif aux aires spécialement protégées et à la faune et la flore
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WWF	Worldwide Fund for Nature

Introduction

Ce document présente un programme de travail pour l'UICN dans les îles des Caraïbes pour la période 2009–2012. Il découle d'une analyse des questions, tendances et besoins de la région, ainsi que de consultations entre le Secrétariat de l'UICN, les membres de l'UICN basés ou actifs dans les Caraïbes et des membres choisis des Commissions. Il a été présenté aux participants des Caraïbes au Congrès mondial de la nature de Barcelone en octobre 2008, où il fut approuvé, et il constitue désormais une composante de l'ensemble du *Programme de l'UICN 2009–2012*.

La préparation de ce document, ainsi que tous les autres efforts visant à mettre au point l'Initiative de l'UICN pour les Caraïbes, ont bénéficié du soutien du Ministère français de l'Écologie, de l'Énergie du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, ainsi que d'un financement complémentaire de la Direction générale de la coopération au développement du Ministère italien des affaires étrangères.

Ce document comporte :

- Un bref résumé de la situation actuelle, fondé sur l'analyse de situation des Caraïbes publiée par l'UICN en 2007¹.
- Un exposé des principes généraux guidant la conception et la mise en œuvre de l'Initiative, dont une interprétation de la proposition de valeur de l'UICN pour la région.
- Un ensemble de résultats intersessionnels pour la période 2009–2012, faisant état de la contribution proposée de l'Initiative Caraïbes au Programme mondial de l'UICN. Chaque résultat est étayé par une justification et comporte les modalités proposées pour y parvenir, y compris des partenariats possibles pour la mise en œuvre.
- Un plan opérationnel comprenant des propositions d'exécution du Programme, ainsi que des stratégies et des lignes directrices pour la collecte de fonds, les partenariats, la participation des membres, la communication, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme.

¹ La lecture de l'analyse de situation, qui décrit l'état et les tendances du bien-être humain et des écosystèmes dans la région, les réponses en matière de politiques et de gestion, la présence de l'UICN dans la région et les problèmes potentiels susceptibles d'être abordés par l'UICN, devrait accompagner l'examen de ce projet de Programme.

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) rassemble aujourd'hui plus de 1000 États, organismes gouvernementaux, organisations nationales et internationales non-gouvernementales œuvrant ensemble pour la durabilité. L'esprit qui a inspiré ses fondateurs lors de la signature de la Déclaration de Fontainebleau est toujours d'actualité : le bien-être humain dépend de la santé de l'environnement.

La structure unique de l'UICN permet un dialogue démocratique et ouvert entre la société civile et les autorités de l'État, ainsi que le développement constant de ses connaissances et de ses compétences. La mise en commun des connaissances et des ressources en vue d'une démarche intégrée de conservation pour le développement durable a des effets positifs dans le monde entier.

Résultat d'une large consultation avec les membres, les Commissions, les donateurs et d'autres partenaires, le Programme de l'UICN montre comment cette Union de 84 États, 108 organismes gouvernementaux, 831 organisations nationales et internationales et 33 organisations associées envisage des solutions durables pour l'avenir.

Historique et contexte

Les Caraïbes

L'Initiative pour les Caraïbes est axée principalement sur les îles de la région, mais elle s'inscrit dans le contexte plus large de la région du Bassin Caraïbe (voir carte ci-dessous). Le programme comprendra des actions destinées à encourager des activités conjointes et à forger des liens plus étroits entre les îles et le continent, notamment avec les pays et territoires ayant des liens historiques, politiques et culturels forts avec les Antilles, à savoir Belize, la Guyane française, le Guyana et le Suriname. Il tient ainsi compte des caractéristiques et des enjeux communs à toutes les zones côtières du bassin des Caraïbes, qu'elles soient insulaires ou continentales.



Sur le plan géopolitique, les îles des Caraïbes comprennent 25 entités politiques, dont 14 États souverains, cinq territoires britanniques d'outremer, deux départements français d'outremer, deux territoires autonomes des Pays-Bas, un territoire américain et l'état libre de Porto Rico associé aux États-Unis.

Si la diversité écologique, culturelle, politique et économique de la région est très forte, les pays et les territoires des Caraïbes ont des caractéristiques communes pour ce qui est de l'écologie (écosystèmes insulaires et côtiers), l'histoire (colonisation européenne, économie de plantation), la culture (sociétés créoles bâties sur l'élimination violente et précoce des sociétés indigènes, importation forcée de main d'œuvre esclave et mélange de traditions de plusieurs continents) et la composition ethnique (forte diversité, populations indigènes amérindiennes relativement faibles, large population d'ascendance africaine).

Les tendances du bien-être humain

A l'exception d'Haïti, les pays insulaires des Caraïbes ont des indicateurs internationaux de développement se trouvant dans les catégories moyenne à élevée, mais de fortes inégalités économiques masquent une pauvreté persistante, voire parfois croissante.

Le tourisme, le bâtiment (souvent lié au tourisme), l'exploitation minière et la prospection pétrolière sont les principaux moteurs de l'économie régionale. Si, dans la plupart des pays, le secteur agricole est en déclin depuis quelques années en raison de la prédominance du tourisme et de la perte de marchés préférentiels (notamment pour les bananes, le rhum et le sucre), il reste important, y compris sur le plan social, et il est crucial pour la sécurité alimentaire. La plupart des activités économiques dépendent dans une large mesure des ressources naturelles et ont des impacts importants sur l'environnement. La consommation d'énergie est élevée et le pétrole en est la source principale, même si certains pays commencent à exploiter des sources alternatives (éolienne, hydroélectrique, cogénération d'éthanol). La région dépend fortement du commerce extérieur, et la perte récente d'accords préférentiels avec des partenaires commerciaux traditionnels a accru la compétition sur les marchés internationaux.

La plupart des pays collaborent au moyen de mécanismes régionaux, notamment l'Association des États de la Caraïbe (AEC), qui comprend l'ensemble des États du bassin à l'exception des États-Unis, et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), comprenant les pays régionaux membres du Commonwealth plus Haïti et le Suriname. Moins étendue, l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS) comprend dix pays et territoires des Petites Antilles.

L'environnement: enjeux et tendances

Les changements environnementaux ont été nombreux tout au long de l'histoire des Caraïbes ; ainsi, l'introduction d'espèces venant d'Amérique du Sud eut lieu même avant la colonisation européenne. Au 18^e et au 19^e siècles, l'économie de plantation a fortement modifié et endommagé l'environnement. A l'heure actuelle, les principaux moteurs du changement environnemental sont :

- la mondialisation des marchés et du commerce international, qui modifie les modes d'utilisation des ressources, bouleverse les modes locaux de subsistance et exerce une pression accrue sur des secteurs et des ressources spécifiques ;
- les modèles de consommation et une demande accrue de biens et de services environnementaux, notamment l'eau et l'énergie ;

- l'évolution démographique, qui regroupe la population dans des zones dont l'environnement est vulnérable, comme les zones côtières ;
- la dépendance et le morcellement, qui limitent les choix en matière environnementale.

Tous ces moteurs peuvent être soit renforcés, soit atténués, par des politiques publiques et des mécanismes institutionnels, tant sur le plan national et régional que de la part de partenaires internationaux.

Les effets du climat sur le changement environnemental devraient s'intensifier, notamment en raison du réchauffement prévu de la mer et de l'élévation de son niveau, des changements pluviométriques et de la fréquence accrue de phénomènes climatiques extrêmes.

Les bassins versants, les forêts, les zones côtières et les récifs coralliens sont des éco-zones primordiales pour le bien-être humain. Elles ont déjà subi des pressions graves, parfois en aggravation. Compte tenu de la dépendance des populations pauvres vis-à-vis des ressources naturelles, les atteintes à l'environnement ont représenté un moteur important de pauvreté et la dégradation de ces écosystèmes cruciaux a frappé particulièrement les pauvres.

Réponses en matière de politique et de gestion

La politique environnementale est une mosaïque de déclarations, d'accords et d'initiatives nationaux, régionaux et internationaux, dont les réponses, à tous les niveaux, sont axées sur les problèmes et les impacts environnementaux plutôt que sur leurs causes sous-jacentes. La participation de la société civile est promue dans de nombreuses politiques nationales et internationales, et les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires sont des acteurs importants en matière de gestion environnementale dans la plupart des pays. Cependant, les politiques publiques de gestion environnementale restent axées principalement sur le contrôle et la réglementation.

Étant donné les limites de leurs capacités nationales et l'imbrication de leurs systèmes environnementaux, économiques et sociaux, les pays dépendent dans une large mesure de mécanismes régionaux pour aborder les enjeux environnementaux. Le CARICOM, notamment, comprend des institutions de gestion environnementale. Le Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC), mis en œuvre sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et dans le cadre de la Convention de Carthagène sur la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, est un autre mécanisme important de coopération régionale, particulièrement pour la protection de la mer et des zones côtières.

Sur le plan national, des progrès importants ont été réalisés afin d'établir des cadres politiques, institutionnels et juridiques élargis pour la gestion environnementale et le développement durable, souvent très variés. Les pays des Caraïbes sont des participants actifs au sein des grands traités environnementaux, mais ceux-ci représentent souvent une lourde charge pour de petits pays dont les ressources humaines et techniques sont limitées.

Des aires protégées comprenant des écosystèmes terrestres, marins et côtiers ont été établies dans la région. Cependant, peu de pays ont créé des réseaux complets, efficaces et officiels d'aires protégées.

Si les donateurs bilatéraux et multilatéraux jouent un rôle important en matière de gestion environnementale, leurs axes d'action changent et portent sur des domaines plus restreints. A l'heure actuelle, ils mettent l'accent sur la gestion des catastrophes, la gouvernance et les secteurs sociaux. Le Canada, la France, le Japon, l'Espagne, le Royaume-Uni et les États-Unis sont les principaux partenaires bilatéraux. Sur le plan multilatéral, l'Union européenne (UE), la Banque mondiale et les deux banques régionales de développement, à savoir la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque de développement des Caraïbes (BDC), comptent parmi les principaux partenaires. Parmi les organisations internationales liées à la gestion de l'environnement, la FAO (pêche et gestion des forêts), le Programme des Nations Unies pour le développement (surtout à travers ses programmes nationaux) et le PNUE (notamment à travers son Programme pour l'environnement des Caraïbes et son Bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes) se trouvent au premier plan. Des fondations privées et des ONG internationales travaillent dans la région, notamment la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur, *The Nature Conservancy*, Conservation International, le *World Resources Institute* et le WWF/Canada (surtout avec Cuba).

État actuel des relations entre l'UICN et la région

A l'heure actuelle, l'UICN compte 20 membres dans la région des Caraïbes, dont quatre organisations gouvernementales et 16 ONG. Les activités récentes de l'UICN dans la région ont été restreintes et disparates, concernant surtout Cuba et, dans une moindre mesure, la République Dominicaine. Les Commissions de l'UICN, notamment la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) et la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE), comptent de nombreux membres de la région ; la CMAP a récemment mis en œuvre quelques activités régionales. Plusieurs bureaux régionaux de l'UICN, plus particulièrement le Bureau régional pour la Mésio-Amérique et le Bureau multilatéral UICN - États-Unis, sont au service de la région et collaborent directement avec elle.

Défis et opportunités pour un avenir durable

Les principaux éléments et choix dont dépendra la durabilité future de la région comprennent l'efficacité des approches et de l'intégration régionale, l'innovation et la créativité pour s'adapter à la petite échelle des écosystèmes, des ressources et des capacités de la région, et la résilience et la capacité de s'adapter aux tendances et aux impacts mondiaux, tout en tenant compte de la spécificité, la diversité et le caractère unique de la région.

Le Programme de l'UICN 2009–2012

Le *Programme de l'UICN 2009–2012* définit un domaine de programme principal et un ensemble lié de quatre domaines de programme thématiques. Ces domaines portent sur des problèmes d'importance critique qu'il faut résoudre pour répondre aux enjeux de la conservation d'aujourd'hui et de demain ; ils incorporent aussi les leçons apprises lors de la mise en œuvre des programmes de travail précédents.

La conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles sont au cœur du *Programme 2009–2012*. Sur cette base, l'UICN traitera les quatre autres domaines de programme thématiques – du point de vue de l'impact de ces questions sur la biodiversité et du point de vue du potentiel de solutions et d'outils qu'offre la biodiversité afin de s'attaquer aux incidences de ces problèmes sur le bien-être humain.

L'UICN adoptera une méthode de gestion adaptative, reconnaissant que les écosystèmes et les systèmes socio-écologiques sont dynamiques et que toute intervention en matière de gestion comporte de nouvelles leçons, dont l'application peut permettre d'améliorer la gestion des écosystèmes dans un cycle permanent d'adaptation, toujours améliorée, à des conditions en évolution.

Domaine de programme principal 1 : Conserver la biodiversité

Garantir la gestion durable et équitable de la biodiversité, du niveau local au niveau mondial

Résultat mondial 1.1 : Les politiques relatives à la biodiversité et les systèmes de gouvernance permettent d'agir pour assurer la conservation de la biodiversité.

Résultat mondial 1.2 : Les normes, outils et connaissances de l'UICN pour la gestion durable des ressources naturelles sont mis à disposition et des mesures sont prises en faveur de la conservation de la biodiversité, y compris la gestion efficace du patrimoine commun de ressources naturelles, mondial et régional.

Domaine de programme thématique 2 : Changer les prévisions climatiques

Intégrer les considérations et possibilités liées à la biodiversité dans les politiques et les pratiques relatives aux changements climatiques

Résultat mondial 2.1 : Les politiques et pratiques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements tiennent compte des préoccupations relatives à la biodiversité, du niveau local au niveau mondial.

Résultat mondial 2.2 : Des politiques et stratégies de gestion des ressources naturelles favorisant l'adaptation aux effets des changements climatiques sont adoptées et appliquées.

Domaine de programme thématique 3 : Des énergies naturelles pour demain

Mettre en œuvre des systèmes énergétiques écologiquement durables, équitables et efficaces

Résultat mondial 3.1 : Les politiques et stratégies énergétiques atténuent les incidences de la demande croissante d'énergie sur la diversité biologique.

Résultat mondial 3.2 : Les politiques et stratégies énergétiques tiennent compte des services écosystémiques dont dépend l'énergie durable et équitable.

Domaine de programme thématique 4 : Gérer les écosystèmes dans l'optique du bien-être humain

Améliorer les moyens d'existence, réduire la pauvreté et la vulnérabilité et renforcer la sécurité humaine et environnementale par la gestion durable des ressources

Résultat mondial 4.1 : Les politiques et les stratégies du développement aident les acteurs vulnérables et pauvres, en particulier les femmes, à gérer les écosystèmes de manière durable pour améliorer leurs moyens d'existence.

Résultat mondial 4.2 : La gestion durable de l'environnement réduit la vulnérabilité aux risques naturels et aux conflits.

Domaine de programme thématique 5 : Une économie mondiale plus « verte »

Intégrer les valeurs de conservation des écosystèmes dans la politique économique, la finance et les marchés

Résultat mondial 5.1 : Les politiques économiques, commerciales et d'investissement tiennent mieux compte des valeurs de la biodiversité.

Résultat mondial 5.2 : Les entreprises, les associations industrielles et les groupes de consommateurs inscrivent les valeurs des écosystèmes dans la planification et l'action.

L'Initiative de l'UICN pour les Caraïbes : principes généraux

Les relations de l'UICN avec les îles des Caraïbes et l'évolution ultérieure de cette Initiative s'articuleront autour d'un certain nombre de principes généraux :

1. L'Initiative de l'UICN aura une forte identité caraïbe ; elle ne sera ni conçue ni présentée comme une action tirée par des moteurs extérieurs. Cette identité découlera du processus de finalisation et de mise en route du programme de travail, des mécanismes de gouvernance et de mise en œuvre retenus, et de l'image définie et transmise par l'Initiative.
2. La présence de l'UICN dans la région est faible depuis longtemps ; en conséquence, le rétablissement et la reconstitution de relations avec les membres régionaux et des partenaires potentiels auront priorité, à travers un dialogue renforcé et un premier ensemble d'activités prioritaires pour les membres et les organisations régionales.
3. L'UICN articulera ses activités dans la région autour de collaborations et de partenariats qui complètent et appuient le travail de toutes les parties prenantes ; elle accordera une attention particulière aux besoins, attentes et mandats des membres de l'UICN dans la région.
4. L'UICN contribuera à accroître la visibilité des enjeux environnementaux de la région et à trouver du soutien sur le plan international, afin de répondre aux besoins régionaux en matière de développement durable.
5. En sa qualité d'acteur crédible et légitime à l'échelle mondiale, l'UICN aidera à définir et à mettre en œuvre des mécanismes efficaces de communication, d'échange d'expériences et de travail en réseau entre des personnes et des institutions de la région œuvrant en faveur de la conservation et du développement durable.
6. L'UICN apportera une valeur ajoutée aux travaux menés dans la région en s'assurant de la portée régionale des initiatives et, dans toute la mesure du possible, de la participation des différentes composantes linguistiques et politiques de la région. Les activités locales et nationales seront conçues pour l'essentiel comme des projets pilotes et de démonstration.
7. Les frontières géographiques de l'Initiative seront définies de façon flexible. Elle sera axée principalement sur les îles, mais s'inscrira dans le contexte de l'ensemble des Caraïbes. Des efforts particuliers seront faits afin de promouvoir et de mettre en œuvre des initiatives conjointes et de forger des liens plus étroits avec les pays continentaux de la région, notamment pour les questions liées au milieu marin et aux zones côtières, ainsi qu'avec des institutions et des mécanismes régionaux de gouvernance.
8. Pour l'UICN, cette initiative s'inscrit dans un programme de travail plus vaste consacré aux îles et destiné à encourager la collaboration et les échanges entre les régions insulaires. L'UICN contribuera aussi à canaliser des ressources vers des programmes portant sur des régions insulaires, dont l'Initiative pour les Caraïbes. Elle aidera donc la région à échanger et à apprendre des expériences d'autres régions, notamment insulaires, connaissant des enjeux et des problèmes similaires.

L'Initiative de l'UICN pour les Caraïbes : proposition de valeur

L'UICN compte parmi ses atouts ses membres, ses réseaux de spécialistes organisés à travers ses Commissions et le personnel compétent et fortement motivé de son Secrétariat mondial. Afin de contribuer à opérer les changements nécessaires à la durabilité, l'UICN sait qu'elle doit tirer le meilleur profit de ces atouts et produire des résultats à une échelle et à un niveau d'influence bien plus importants que jamais auparavant. Une proposition de valeur énonce les modalités retenues par une organisation pour utiliser ses atouts de façon à apporter une valeur ajoutée à travers ses produits et services.

L'UICN a formulé une proposition de valeur qui comprend quatre grands énoncés cohérents avec les principes directeurs de cette Initiative ; ils confirment que l'Union est en mesure d'apporter une contribution importante et une forte valeur ajoutée aux efforts actuels de conservation et de développement durable dans la région.

1. **L'UICN offre des connaissances éprouvées et fiables.** Les planificateurs et les gestionnaires de ressources de la région ont souvent des difficultés d'accès à des informations techniques actualisées, notamment en matière d'enjeux environnementaux en évolution, comme le changement climatique. L'UICN apporte aussi crédibilité et influence pour des décisions de développement susceptibles d'avoir des effets sur des écosystèmes importants ou sur leur utilisation durable par la population locale.
2. **L'UICN établit des partenariats et les réunit dans l'action.** Les membres de l'UICN englobent les différentes composantes linguistiques et politiques de la région ; sa structure unique lui permet de travailler avec les autorités gouvernementales (nationales et locales), aussi bien qu'avec la société civile, les milieux scientifiques et le secteur privé. Créatrice de passerelles et de plates-formes rassemblant des acteurs multiples, tout en agissant en intermédiaire neutre et en conseiller scientifique indépendant, l'UICN peut aider l'ensemble des acteurs environnementaux de la région à forger des liens, s'appuyer réciproquement et chercher des solutions à des problèmes communs.
3. **L'UICN déploie ses efforts du niveau mondial au niveau local et du niveau local au niveau mondial.** Acteur majeur et respecté du dialogue international sur l'environnement et le développement, l'UICN peut relayer la voix des États et de la société civile des petits pays insulaires dans les instances internationales, renforçant ainsi la place des enjeux environnementaux des Caraïbes à l'échelle mondiale. Son action locale avec des partenaires régionaux lui permet de canaliser les compétences régionales vers des réseaux mondiaux et de tirer profit de ressources internationales afin de soutenir des actions locales selon les besoins.
4. **L'UICN influe sur les normes et les pratiques.** L'UICN a utilisé très efficacement ses compétences, sa capacité de rassemblement et la portée de son action, allant du local au mondial, pour définir et faire évoluer des normes et des pratiques environnementales. Son système d'aires protégées et la *Liste rouge des espèces menacées* sont des outils importants pour les États et les organisations régionales des Caraïbes. Sa participation à des projets et activités de la région leur confère un "label qualité" dont bénéficient les acteurs locaux et qui permet d'attirer le soutien de partenaires internationaux.

L'Initiative de l'UICN pour les Caraïbes : résultats des sous-programmes et sous-résultats

Domaine de programme principal 1 : Conserver la biodiversité

Malgré les progrès réalisés en matière de protection de la biodiversité et de gestion des écosystèmes, des problèmes importants persistent, notamment l'insuffisance des connaissances sur l'état et les tendances de la biodiversité, des menaces croissantes liées au changement climatique et aux espèces envahissantes, la dégradation des écosystèmes, l'absence d'une démarche de gestion en matière d'utilisation des ressources naturelles et la faible priorité accordée à la conservation par tous les secteurs de la société, et en particulier les décideurs. L'UICN s'efforcera de combler l'insuffisance d'informations et de préparer des orientations de gestion adaptées, tout en aidant les membres à tester des outils sur le terrain et en diffusant les leçons apprises. Les outils de gestion d'aires protégées mis au point par la CMAP seront diffusés ; des efforts particuliers porteront sur une meilleure mise en œuvre de la Convention de Carthagène et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et sur un renforcement de la participation de la région dans les programmes de ces conventions. Les efforts de l'UICN compléteront et appuieront les principales initiatives en cours au niveau national et régional, y compris le *Caribbean Challenge* et le projet sur les espèces envahissantes piloté par CABI.

Résultat mondial 1.1 : Les politiques relatives à la biodiversité et les systèmes de gouvernance permettent d'agir pour assurer la conservation de la biodiversité.
--

Résultat du sous-programme 1.1.1 : Les États des Caraïbes sont mieux en mesure de participer aux grands traités relatifs à la biodiversité et de s'acquitter des obligations y afférentes, sur le plan mondial et régional.

Les pays des Caraïbes sont des participants actifs aux traités environnementaux mondiaux et régionaux, mais le manque de cadres politiques adaptés et les ressources humaines et techniques limitées des organismes d'exécution et de leurs partenaires de mise en œuvre ne leur permettent pas toujours de s'acquitter pleinement de leurs obligations. Les rapports statutaires, par exemple, sont souvent une lourde charge pour de petits organismes nationaux de gestion environnementale. D'une façon plus générale, une assistance technique et des orientations politiques permettraient aux pays de la région de mieux participer à ces instruments régionaux et internationaux et d'en tirer un meilleur profit.

La ratification et la participation des Parties au Protocole à la Convention de Carthagène relatif aux aires spécialement protégées et à la faune et la flore (SPAW) est une priorité régionale spécifique que l'UICN s'est engagée à soutenir. Dans certains pays, un appui est nécessaire aux fins de la préparation, la mise à jour et la mise en œuvre de stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité, ainsi que de stratégies nationales de gestion environnementale.

Sous-résultats

Niveau régional et national

- Soutien apporté à la mise en œuvre du Protocole SPAW (H²).
- Sensibilisation aux avantages et promotion du PEC, de la Convention de Carthagène et du Protocole SPAW (H/G).
- Les avantages de la Convention du patrimoine mondial sont promus et la région adopte une approche concertée de mise en œuvre de la Convention (H/G).
- La composante biodiversité du Programme d'action de Maurice est mise en œuvre dans des États choisis et fait l'objet d'un suivi au niveau régional (H/G).

Niveau mondial

- Renforcement des capacités (y compris la capacité de négociation) des États et des organisations de la société civile à se préparer pour la Conférence des Parties de la CDB (H/G).
- Un système de suivi et de préparation de rapports simplifiant la réponse aux obligations des différentes conventions est mis au point et testé dans au moins un pays (H/G).

Harmonisation des stratégies et des accords mondiaux et nationaux

- Renforcement, dans au moins deux pays, de la capacité à harmoniser les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité ou les stratégies nationales de gestion environnementale avec les traités multilatéraux. (H/G).
- Harmonisation d'au moins une législation nationale relative à l'utilisation d'une espèce menacée avec un traité mondial ou régional afin d'améliorer l'utilisation durable de l'espèce concernée (G).

Résultat mondial 1.2 : Les normes, outils et connaissances de l'UICN pour la gestion durable des ressources naturelles sont mis à disposition et des mesures sont prises en faveur de la conservation de la biodiversité, y compris la gestion efficace du patrimoine commun de ressources naturelles, mondial et régional.

Résultat du sous-programme 1.2.1 : L'efficacité de la gestion est améliorée de façon mesurable dans des aires protégées des Caraïbes.

La région caraïbe compte de nombreuses aires protégées. Cependant, un grand nombre d'entre elles ne sont pas gérées efficacement et se trouvent de plus en plus menacées par les pressions d'activités diverses, notamment des infrastructures touristiques sur les côtes. En outre, dans de nombreux cas, elles n'ont pas mis en place un ensemble d'objectifs de conservation et de développement, souvent au détriment des communautés locales et des moyens d'existence.

² Ces lettres se rapportent à la Stratégie de l'UICN pour le changement, qui constate le besoin d'interventions concertées à trois niveaux: connaissances (C), habilitation (H) et gouvernance (G).

Organisation fondée sur la connaissance, l'UICN souhaite utiliser l'expérience mondiale des Commissions (CMPA, CSE,...) et des programmes thématiques mondiaux (milieu marin, ressources en eau et zones humides, forêts, aires protégées,...) au profit de la gestion des écosystèmes et/ou des sites. Elle peut en outre contribuer à la coopération et à l'intégration régionale pour mieux gérer les aires protégées (compte tenu des processus sociaux, économiques et écologiques), en créant et en diffusant auprès des décideurs et des praticiens de la région des connaissances et des orientations en vue d'une gestion adaptée des aires protégées, en particulier à travers le Protocole SPAW et le PEC. Les liens des îles des Caraïbes avec le réseau insulaire mondial peuvent aussi être renforcés et mis à profit.

Sous-résultats

- La capacité des organisations des Caraïbes à mettre au point, exécuter et entretenir des programmes d'assistance technique, financement et réseaux est renforcée (H).
- La capacité des gestionnaires des aires protégées à appliquer des éléments spécifiques d'efficacité de la gestion est améliorée dans au moins deux pays (H).
- L'efficacité de la gestion des sites existants du Patrimoine mondial dans la région est améliorée et la nomination de nouveaux sites est appuyée (G).
- La faisabilité d'outils de financement durable – y compris les contributions budgétaires des gouvernements – est examinée dans au moins deux aires protégées ou systèmes nationaux d'aires protégées (H).
- Une étude de faisabilité en vue d'un projet régional d'amélioration de l'efficacité de la gestion est réalisée (C).

Résultat du sous-programme 1.2.2 : Des protocoles d'éradication et de lutte sont définis pour des espèces envahissantes sélectionnées et pour un nombre choisi de pays.

Les espèces exotiques envahissantes comptent parmi les principaux responsables de l'extinction d'espèces et de la destruction d'habitats terrestres et marins. Si de nombreuses espèces introduites sont devenues des éléments importants de l'environnement des Caraïbes et contribuent aux moyens d'existence locaux, d'autres se sont avérées très dommageables. L'UICN s'est engagée à soutenir les activités de membres de l'Union impliqués dans des actions concrètes de lutte et d'éradication d'espèces envahissantes. L'UICN collaborera aussi avec le CABI – qui met en ce moment sur pied un projet régional sur les espèces envahissantes – afin de faire en sorte que les questions de biodiversité et d'écosystèmes soient pleinement intégrées dans les programmes et approches liés aux espèces envahissantes dans la région.

Sous-résultats

- Des groupes de travail nationaux responsables des stratégies d'éradication d'espèces envahissantes sont constitués dans au moins cinq pays, travaillent sur les questions de biodiversité et d'écosystèmes, et fournissent un avis technique aux gestionnaires et décideurs (G).
- Une évaluation du coût économique des impacts des espèces envahissantes sur les moyens d'existence à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées est réalisée (C).

- Des projets pilotes destinés à gérer l'impact des espèces envahissantes sur les écosystèmes naturels sont conçus et mis en œuvre dans au moins deux pays (G).

Résultat du sous-programme 1.2.3 : Des outils de l'UICN pour la gestion durable des ressources naturelles sont mis à disposition et utilisés afin d'améliorer la gestion et la législation dans des sites choisis.

Des éléments d'orientation pour une gestion adaptée de la biodiversité et des écosystèmes sont essentiels afin d'améliorer les connaissances des parties prenantes, la planification stratégique et la mise en œuvre d'actions de conservation. Des ensembles de données tels que les Listes rouges régionales ou sous-régionales d'espèces menacées peuvent jouer un rôle crucial dans la gestion et la prise de décisions. Sur la base de données scientifiques et d'éléments probants relatifs aux menaces, l'UICN et ses membres mettront au point des interventions permettant d'améliorer visiblement la gestion des ressources, la législation, la surveillance continue et la gestion adaptative. Des outils performants mis au point par des programmes de l'UICN et adaptés à la situation des Caraïbes en relation avec d'autres régions insulaires seront diffusés à toutes les audiences, et notamment les gestionnaires et décideurs, et leur utilisation sera encouragée afin d'optimiser les effets, en coordination avec des travaux de programme menés sur d'autres îles. S'il y a lieu, l'UICN apportera aussi son appui à des initiatives destinées à améliorer la gouvernance des ressources naturelles, tel le projet *Caribbean Large Marine Ecosystems* (CLME).

Sous-résultats

Gestion intégrée des ressources

- L'approche par écosystèmes est promue dans toutes les activités et tous les partenariats pertinents dans la région, et tout particulièrement dans l'aménagement et la gestion intégrée du littoral (H).
- La capacité des institutions régionales à définir et à établir une structure de gouvernance encourageant une approche intégrée de la gestion de la mer des Caraïbes a été améliorée (H).

Évaluation

- Une Liste rouge régionale des espèces menacées est élaborée et fournit des informations aux planificateurs et décideurs de la région (C).
- Renforcement des capacités des spécialistes des Caraïbes en matière d'évaluations de la biodiversité (H).
- Renforcement des capacités des spécialistes des Caraïbes en matière d'évaluations des espèces régionales (H).
- Renforcement des capacités des membres de l'UICN et d'autres acteurs importants à justifier, commander, mettre en œuvre et utiliser l'outil d'évaluation d'impact environnemental (H).

Restauration des écosystèmes

- Renforcement des capacités des spécialistes de la région en matière d'utilisation des meilleures pratiques pour la remise en état des mangroves et des forêts (H).
- Des plans de remise en état de mangroves et de forêts sont élaborés et mis en œuvre dans au moins deux sites touchés par des catastrophes naturelles (G).
- Des projets de remise en état et de restauration mis en œuvre dans certains pays des Caraïbes sont examinés et des leçons sont apprises (C).

Evaluation économique et financement durable

- Des études de cas illustrant la valeur économique des services écosystémiques sont élaborées et diffusées (C).
- Des études de faisabilité et des examens de mécanismes de financement durable sont engagés dans deux aires protégées au moins (C).
- Des études de faisabilité en vue de l'établissement d'un fonds fiduciaire pour la conservation sont mises en route dans un pays au moins (C).
- Une étude de faisabilité en vue de l'établissement d'un fonds régional de conservation pour le financement des aires protégées est engagée (C).

Outils juridiques

- Examen de la législation relative aux réseaux existants d'aires protégées dans au moins deux pays, avec des mécanismes appropriés pour un suivi de l'application et de l'impact (G).

Outils de gestion

- Examen des politiques et des pratiques optimales pour des thèmes sélectionnés (évaluations de biodiversité, gestion intégrée des bassins versants, remise en état des mangroves et des forêts paysagères ; pêche) et diffusion à l'intérieur et à l'extérieur de la région des Caraïbes (C).

Partage et diffusion

- Les leçons et les outils découlant de l'expérience régionale servent à mettre au point des instruments et des lignes directrices destinés à une utilisation au niveau mondial et sont diffusés par l'UICN à l'extérieur de la région (C).

Domaine de programme thématique 2 : Changer les prévisions climatiques

L'analyse de situation de l'UICN constate que le changement climatique est à la une des médias du monde entier. La sensibilisation du public s'accroît ; les États mettent en place des politiques encourageant l'efficacité énergétique et la promotion d'énergies alternatives (notamment le nucléaire et des sources renouvelables). Le changement climatique modifie les aires de répartition et le comportement des espèces, avec des conséquences pour les moyens d'existence, des modifications des modèles de répartition des maladies humaines et de nouvelles possibilités pour des espèces exotiques envahissantes.

Il est estimé que le changement climatique sera un facteur très important de changement aux Caraïbes. Les petits États insulaires en développement et les zones côtières sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. L'élévation du niveau marin, entraînant une érosion du littoral, des inondations, des niveaux hydrostatiques plus élevés, l'intrusion d'eau salée et la perte de biens représentent des préoccupations majeures. Le réchauffement portera atteinte à des habitats déjà soumis à des pressions importantes, comme les récifs coralliens ; les activités agricoles et forestières seront aussi touchées.

L'UICN est prête à collaborer avec les sociétés et les institutions des Caraïbes afin de se préparer aux changements inévitables qui se profilent. Travaillant à divers niveaux, du local au régional, et proposant différents types de réponses, de l'atténuation et l'adaptation aux échanges de carbone, l'Union peut contribuer à examiner les choix possibles et à réunir les parties prenantes autour de la recherche de solutions adaptées.

Les petits pays insulaires estiment qu'ils ne contribuent pas beaucoup au changement climatique mais qu'ils sont particulièrement vulnérables à ses effets. L'adaptation, plutôt que l'atténuation, est la priorité régionale. Des actions d'atténuation existent déjà, notamment dans le secteur de l'énergie ; elles devraient être renforcées en y ajoutant des avantages environnementaux et économiques complémentaires.

Résultat mondial 2.1 : Les politiques et pratiques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements tiennent compte des préoccupations relatives à la biodiversité, du niveau local au niveau mondial.

Résultat du sous-programme 2.1.1 : Un soutien est apporté à des actions pilotes et préparatoires précoces, afin d'intégrer les considérations liées à la biodiversité et aux écosystèmes dans les stratégies régionales d'atténuation et d'adaptation.

Depuis dix ans, un certain nombre d'initiatives régionales ont eu pour objet d'accroître la capacité d'adaptation des Caraïbes au changement climatique. Le Centre sur le changement climatique de la Communauté des Caraïbes met en œuvre déjà des projets d'adaptation de troisième génération, dont des projets pilotes destinés à mettre au point des stratégies d'adaptation dans quatre pays. Il existe de même plusieurs initiatives globales pour la mitigation

et l'adaptation qui s'appliquent directement à la Caraïbe, et dans lesquelles sont impliquées des institutions actives dans la région.

L'approche écosystémique, qui est au cœur de la philosophie de l'UICN, devient un élément central des initiatives régionales liées au changement climatique. Ainsi, l'Institut Caraïbe des ressources naturelles (CANARI) met actuellement en oeuvre, avec le soutien de la Fondation MacArthur, un projet dénommé « Changement climatique et biodiversité dans les Caraïbes », portant sur la biodiversité marine et terrestre et l'analyse de scénarios, avec une évaluation de l'état des connaissances, l'identification des lacunes et des recommandations pour un programme de recherche et de politiques.

L'UICN est en mesure d'apporter une valeur ajoutée à ces initiatives grâce à ses connaissances et compétences croissantes sur les impacts du changement climatique sur la biodiversité et les services écosystémiques, les mesures d'atténuation requises et le rôle des écosystèmes dans les stratégies et mesures d'adaptation au changement climatique. Le Programme de l'UICN sur les territoires européens d'outremer comporte un potentiel spécifique à cet égard, car son champ géographique comprend plusieurs territoires caraïbes et que ses objectifs comprennent la promotion de la coopération régionale et le soutien à des activités liées au changement climatique et à d'autres sujets pertinents pour cette Initiative pour les Caraïbes.

Les marchés du piégeage et des échanges de carbone pourraient permettre de financer des activités avantageuses pour les pays de la région. Les îles des Caraïbes n'ont pas toujours la taille requise pour procéder à des compensations à grande échelle, mais l'UICN pourrait contribuer à explorer comment utiliser cette approche et partager cette expérience avec celles d'autres États et régions insulaires.

Sous-résultats

- La vulnérabilité de certains écosystèmes (mangroves, récifs coralliens, forêts, bassins versants) au changement climatique est évaluée, ainsi que l'importance de certains écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique et les moyens d'existence locaux (C).
- Des études de cas reliant la conservation des coraux et les effets des changements climatiques à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées sont réalisées et diffusées (C).
- Des lignes directrices sur le renforcement des liens positifs entre la gestion des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique sont élaborées et diffusées aux décideurs (H).
- Au moins un donateur ou organisme de développement intègre dans ses programmes et stratégies l'importance des écosystèmes en vue de l'adaptation au changement climatique (G).
- Au moins une stratégie régionale d'adaptation dans un secteur clé (eau, agriculture ou tourisme) incorpore des considérations liées aux écosystèmes (G).
- Dans la région, la coopération autour des enjeux liés au changement climatique est renforcée entre les États insulaires, les pays et territoires d'outremer et d'autres îles (G).

- Les capacités des décideurs et conseillers politiques de la région en matière de politiques et de négociations portant sur le changement climatique, sur le plan mondial et régional, sont renforcées (H).
- Dans au moins un État des Caraïbes, les possibilités offertes par les échanges et le piégeage du carbone afin de financer des activités telles que la gestion durable des forêts, l'agriculture et l'écotourisme durables, sont examinées et documentées (G).

Résultat du sous-programme 2.1.2 : Mise en œuvre d'actions préparatoires à la mise sur pieds d'un réseau régional d'aires protégées cherchant à encourager la conservation des espèces et des habitats et à améliorer les moyens d'existence locaux, tout en prenant en considération le changement climatique.

Le changement climatique accroît la vulnérabilité, tant de la biodiversité que des moyens d'existence. Pour y répondre, il faut adapter le réseau d'aires protégées ou créer de nouveaux espaces protégés. La création ou l'adaptation d'un réseau d'aires protégées marines dans une optique régionale contribuerait également à atteindre les objectifs de conservation, de développement et d'adaptation.

Sous-résultats:

- Une évaluation de la vulnérabilité au changement climatique des espèces de la Liste rouge et d'autres catégories spécifiques d'espèces est mise en route (C).
- Un projet de réseau régional d'aires protégées marines est élaboré (C).

Résultat mondial 2.2 : Des politiques et stratégies de gestion des ressources naturelles favorisant l'adaptation aux effets des changements climatiques sont adoptées et appliquées.

Résultat du sous-programme 2.2.1 : Les stratégies nationales d'adaptation incorporent des questions liées à la biodiversité et aux moyens d'existence.

La région a fait d'importants progrès vers l'adoption de stratégies d'adaptation au niveau national. Dans le cadre du projet « Adaptation au changement climatique dans les Caraïbes » (ACCC), mis en œuvre par le CARICOM entre 2001 et 2004, 12 pays³ ont mis au point des politiques nationales d'adaptation au changement climatique. Dans trois d'entre eux (Dominique, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie), ces politiques ont été adoptées par le Parlement. Cependant, la plupart de ces instruments ne prennent pas suffisamment en considération la gestion des ressources naturelles.

L'UICN a donc la possibilité d'apporter un appui à ces pays et institutions de la région, en vue de l'intégration de la gestion des ressources naturelles dans les politiques d'adaptation au changement climatique, tant sur le plan national que local. Cette démarche pourrait également aider certains des neuf pays du Projet ACCC n'ayant pas encore adopté officiellement leurs

³ Antigua-et-Barbuda, Barbade, les Bahamas, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago.

stratégies d'adaptation à finaliser ce processus. L'UICN est également bien placée pour y intégrer les pays non participants (Haïti, République Dominicaine...) ainsi que les pays et territoires d'outremer de l'Union européenne.

Sous-résultats

- Dans deux pays au moins, les autorités publiques et les ONG sont équipées afin d'intégrer des évaluations participatives de vulnérabilité et des stratégies de gestion des ressources naturelles dans les Plans d'action nationaux d'adaptation (H).
- La sensibilisation aux liens existants entre le changement climatique, la gestion des risques et les écosystèmes est améliorée dans tous les secteurs de la société, et notamment parmi les décideurs politiques (C).
- Des lignes directrices pour le renforcement des liens entre la gestion des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique sont mises au point et diffusées aux décideurs (C, H).
- Dans au moins un pays, des évaluations de vulnérabilité sont prise en compte dans les politiques et stratégies sectorielles et de réduction de la pauvreté et ont une incidence sur elles (C).

Résultat du sous-programme 2.2.2 : L'adaptation au changement climatique est intégrée dans les politiques et les pratiques nationales de gestion des ressources naturelles dans certains pays.

Si l'adaptation au changement climatique est une priorité pour la région, un petit nombre de pays seulement ont intégré le changement climatique dans leurs politiques et leurs stratégies de gestion des ressources naturelles. Cette démarche est particulièrement importante pour les aires protégées, les bassins versants, l'utilisation des sols et la gestion des zones côtières. L'UICN pourrait contribuer à rassembler et à diffuser des expériences utiles menées dans certains pays.

Sous-résultats

- Des politiques et stratégies d'adaptation au changement climatique, comprenant des dispositions d'habilitation et de participation des communautés, sont mises au point et testées dans deux aires protégées au moins (G).
- La gestion intégrée des ressources en eau comme outil d'adaptation au changement climatique est testée dans au moins un bassin versant (C).
- Élaboration de plans d'action de conservation pour des espèces menacées en raison du changement climatique (H).

Résultat du sous-programme 2.2.3 : Mise au point et application de mesures destinées à renforcer le rôle des ménages et des communautés locales dans la gestion des réponses au changement climatique et à accroître leur résilience à ses effets.

Bien que le changement climatique soit un enjeu planétaire, ses impacts se feront largement sentir sur le plan local, à l'échelle des communautés et des familles ; ils seront probablement plus graves pour les groupes défavorisés, dont les femmes et les pauvres, que pour d'autres.

En conséquence, il est reconnu que les stratégies nationales d'adaptation doivent incorporer des instruments et des approches adaptés au niveau communautaire et tenir compte des questions de droits, d'équité et de genre. Ces stratégies peuvent utiliser les connaissances et les capacités locales, telles que le savoir des femmes sur les ressources naturelles et leurs méthodes de réponse aux inondations et aux sécheresses.

Sous-résultats

- L'outil d'analyse des risques CRiSTAL (*Community-based Risk Assessment Tool-Adaptation and Livelihoods*) est utilisé dans au moins deux pays du Projet ACCC pour évaluer la vulnérabilité des communautés aux risques liés au changement climatique (G).
- Les capacités et les compétences des décideurs locaux en matière d'incorporation d'approches communautaires et de critères de genre dans les stratégies et politiques d'adaptation et d'atténuation sont améliorées (H).
- Des lignes directrices pour l'intégration de l'équité sociale et de genre dans les stratégies d'adaptation au changement climatique à l'échelle communautaire sont élaborées et mises en œuvre (C).
- Création de connaissances sur l'importance de l'intégration de critères de genre et de biodiversité dans les politiques d'adaptation et d'atténuation ; au moins deux études de cas sont effectuées et diffusées (C).
- Dans la région, au moins deux politiques/stratégies nationales d'atténuation et d'adaptation intègrent les lignes directrices de l'UICN relatives aux critères de genre et de biodiversité (H).

Domaine de programme thématique 3 : Des énergies naturelles pour demain

L'énergie est un facteur crucial du développement économique et social, ainsi que de la qualité environnementale. Aux Caraïbes, la demande énergétique s'accroît rapidement, surtout en raison du développement du tourisme et de l'urbanisation et de l'évolution des modes de vie et de consommation. La consommation d'énergie par habitant est relativement élevée comparée à d'autres régions en développement, et il en est de même pour le prix de l'énergie. 90% de l'énergie utilisée dans les pays des Caraïbes provient du pétrole, pour la plupart importé. Si la région a commencé à explorer des choix énergétiques alternatifs et renouvelables, elle n'a pas encore de vision stratégique à long terme pour un avenir sans combustibles fossiles. Elle a besoin d'outils et d'instruments politiques lui permettant de développer les énergies renouvelables, d'accroître l'efficacité énergétique et d'atténuer les effets négatifs de la production et de l'utilisation d'énergie. La région a particulièrement besoin d'explorer plus systématiquement et plus profondément la contribution que les écosystèmes et la biodiversité peuvent apporter à la définition de ce futur énergétique, et se doit de réduire les impacts négatifs de toutes les formes de production et de consommation d'énergie sur la nature.

Des initiatives importantes sont en cours dans la région : ainsi, le CARICOM met en œuvre un Programme de développement des énergies renouvelables aux Caraïbes (CREDP) dans treize pays de la région, et un Fonds régional pour l'énergie a été établi afin de fournir des capitaux et de financer des emprunts nécessaires à des projets d'énergies renouvelables. Récemment, la Banque interaméricaine de développement (BID) a accordé un prêt à la région afin de promouvoir des énergies « vertes », tandis que l'Initiative de l'UE pour l'énergie appuie l'initiative pour l'énergie éolienne aux Caraïbes, en collaboration avec le CREDP et la *Caribbean Electric Utility Service Corporation*. L'UICN peut apporter son soutien et une valeur ajoutée à ces divers efforts dans ses domaines de compétence.

Résultat mondial 3.1 : Les politiques et stratégies énergétiques atténuent les incidences de la demande croissante d'énergie sur la diversité biologique.

Résultat du sous-programme 3.1.1 : Les services écosystémiques et la conservation de la biodiversité sont intégrés dans les stratégies nationales de l'énergie d'un certain nombre de pays des Caraïbes.

Les politiques et stratégies nationales de l'énergie ne tiennent pas pleinement compte des évolutions de l'approvisionnement et de l'utilisation, ni des impacts négatifs qui en résultent pour la biodiversité, les écosystèmes et les moyens d'existence. Il faut rendre ces politiques plus compatibles pour éliminer des incohérences, réduire les arbitrages et harmoniser les mesures. La mise en œuvre reste cependant l'écueil majeur : les mécanismes, capacités et ressources sont souvent inadéquats, les leçons ne sont pas systématiquement partagées et ne font pas l'objet de rapports, les outils pratiques sont inexistantes ou ne sont pas employés de

façon systématique et cohérente. L'UICN définira des activités spécifiques en collaboration étroite avec les acteurs nationaux et régionaux afin de répondre à ces besoins.

Sous-résultat

- Les questions liées à la biodiversité sont intégrées dans au moins un processus régional de revue des politiques énergétiques (G).

Résultat du sous-programme 3.1.2 : L'énergie éolienne est encouragée d'une manière qui n'a pas d'impacts négatifs sur les sites importants pour les oiseaux et les corridors migratoires des Caraïbes.

Les équipements éoliens ont eu des effets négatifs sur la conservation des oiseaux dans certains pays de la région. Les compétences de l'UICN peuvent contribuer utilement à cet égard.

Sous-résultats

- Une évaluation des menaces et des sites importants pour les oiseaux est effectuée et diffusée (C).
- Des mesures d'atténuation sont définies et négociées avec des décideurs dans des pays et des sites choisis (H).
- Des mesures d'atténuation sont incorporées dans les politiques énergétiques nationales dans un pays au moins (G).

Résultat mondial 3.2 : Les politiques et stratégies énergétiques tiennent compte des services écosystémiques dont dépend l'énergie durable et équitable.

Résultat du sous-programme 3.2.1 : Les membres et partenaires de l'UICN ont conscience et une bonne connaissance des liens existants entre les stratégies et les politiques énergétiques, les écosystèmes et les moyens d'existence.

Les écosystèmes contribuent déjà dans une large mesure à la production énergétique dans plusieurs pays et cette contribution peut s'accroître considérablement. Pour y parvenir, tous les acteurs, notamment les décideurs, doivent avoir une meilleure connaissance du rôle des écosystèmes, ainsi que des conditions requises sur le plan politique pour optimiser ce potentiel.

Sous-résultats

- La capacité des membres de l'UICN à évaluer les options énergétiques qui utilisent ou ont un impact sur les ressources renouvelables est renforcée (H).
- La capacité des membres de l'UICN à réduire leur empreinte énergétique est renforcée et leur expérience est documentée (C/H).
- Des études pilotes sur la contribution des écosystèmes à la production d'énergie sont menées à bien dans deux pays choisis (C).
- Des études pilotes sur la demande et les marchés d'énergies renouvelables fondées sur des services écosystémiques sont réalisées dans deux pays choisis (C).

- Des lignes directrices et des recommandations sur les aspects liés aux écosystèmes et aux modes de vie dans les politiques et pratiques énergétiques sont formulées, en collaboration avec d'autres régions insulaires (H).
- Une table ronde régionale examine les scénarios énergétiques de l'avenir et la place des services écosystémiques et de la biodiversité dans les politiques et les stratégies énergétiques nationales et régionales (G).

Résultat du sous-programme 3.2.2 : Dans des pays où le bois et le charbon sont des sources énergétiques importantes, les politiques nationales de l'énergie et des forêts reconnaissent ce rôle et tiennent compte de l'importance réelle de l'utilisation du bois et du charbon par des populations pauvres et marginalisées ; ces politiques sont harmonisées de façon à assurer un accès équitable et une utilisation durable de la ressource forestière.

Les pays et les populations des Caraïbes, surtout les plus pauvres, continueront de dépendre d'énergies traditionnelles issues de la biomasse dans un avenir proche. Or, compte tenu des politiques et des capacités actuelles, dans nombre de cas la production et l'utilisation ne sont pas viables du point de vue environnemental, endommagent des écosystèmes fragiles et des zones importantes pour la biodiversité, portent atteinte à la santé humaine et n'emploient pas de technologies adaptées ni de systèmes de gestion optimisés. Il convient d'impliquer plus directement les femmes dans la mise au point de solutions durables basées sur les connaissances et les priorités locales et tenant compte des besoins et des conditions locaux.

Sous-résultats

- La faisabilité et l'opportunité de nouvelles options énergétiques basées sur l'utilisation de ressources naturelles renouvelables est testée dans au moins un pays où le bois et le charbon sont des sources importantes d'énergie traditionnelle (C).
- Des politiques énergétiques durables sont encouragées dans au moins un pays où le bois et le charbon sont des sources importantes d'énergie traditionnelle (G).

Résultat du sous-programme 3.2.3 : Au moins deux projets d'investissement dans des énergies renouvelables incorporent la biodiversité et les services écosystémiques.

La mise au point d'énergies renouvelables accroîtra la pression sur la biodiversité et les écosystèmes dans l'ensemble de la région, que ce soit par la destruction d'habitats et la détérioration des sols liées à la production de biocarburants, les dangers qu'impliquent les équipements éoliens pour les oiseaux, ou les atteintes aux bassins versants et aux écosystèmes riverains en raison d'ouvrages hydroélectriques. Certaines énergies renouvelables, notamment les biocombustibles, peuvent aussi avoir des effets sociaux négatifs, dont la disparition d'usages traditionnels des ressources, une moindre sécurité alimentaire, des modifications de l'emploi et des conditions de travail et moins de possibilités économiques pour les femmes.

Sous-résultats

- Les impacts sur la biodiversité et les moyens d'existence (y compris les impacts de genre) d'au moins une nouvelle source d'énergie renouvelable sont évalués et des arbitrages sont définis (C).
- Les gestionnaires de l'énergie sont dotés des capacités leur permettant de gérer l'impact de ces technologies et de ces productions dans au moins deux projets d'investissement (H).
- Des mécanismes de gouvernance aptes à gérer l'impact des technologies et de la production sont établis dans au moins deux projets d'investissement sur de nouvelles sources d'énergie renouvelable (G).

Domaine de programme thématique 4 : Gérer les écosystèmes dans l'optique du bien-être humain

On peut dire que la pauvreté touche 25% de la population des Caraïbes et davantage les femmes que les hommes. A l'instar de beaucoup d'autres régions en développement, les pauvres des zones rurales, surtout les femmes, dépendent dans une large mesure de ressources naturelles de propriété commune : nourriture sauvage et d'autres produits non ligneux des forêts, poissons et autres produits de la mer, énergies issues de la biomasse, matériaux de construction.

Les stratégies de conservation ne tiennent pas toujours compte des liens existants entre la conservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles, les modes de consommation et de production, et la réduction de la pauvreté. Nombre d'approches classiques de conservation sont préjudiciables aux populations humaines. Les organisations écologistes devraient prêter plus d'attention aux effets sociaux de leur travail et modifier leurs pratiques en conséquence.

Résultat mondial 4.1 : Les politiques et les stratégies de développement aident les acteurs vulnérables et pauvres, en particulier les femmes, à gérer les écosystèmes de manière durable pour améliorer leurs moyens d'existence.

Résultat du sous-programme 4.1.1 : Les stratégies de réduction de la pauvreté et les investissements pour le développement des pays et territoires des Caraïbes, ainsi que les institutions régionales de développement, intègrent mieux les questions liées à la biodiversité et à la gestion des écosystèmes.

Dans la région, les stratégies de réduction de la pauvreté et les investissements pour le développement n'ont pas dûment tenu compte des liens entre la biodiversité et les moyens d'existence. Les acteurs du développement doivent tirer davantage profit du potentiel de réduction de la pauvreté par la conservation des écosystèmes, dans la mesure du possible en partenariat avec des organisations environnementales nationales et régionales. Cette démarche devrait comprendre la promotion d'activités économiques à petite échelle, exploitant des ressources naturelles et améliorant la situation des pauvres, des femmes et des jeunes. Il faut éviter en outre des interventions portant atteinte à des moyens d'existence dépendant de ressources naturelles. Les organisations de conservation peuvent jouer un rôle important en matière de suivi et d'amélioration des résultats.

Sous-résultats

- Le degré d'intégration de la biodiversité dans des stratégies existantes de réduction de la pauvreté (ou leur équivalent) est analysé, des leçons importantes sont apprises et des voies d'amélioration sont définies (C).

- Les acteurs sont mieux sensibilisés aux conditions requises pour intégrer la biodiversité dans les stratégies de réduction de la pauvreté, sur la base des leçons apprises dans la région et des meilleures pratiques d'autres régions du monde (H).
- Les partenaires du développement opérant dans la région reçoivent un soutien destiné à réexaminer leurs politiques et procédures et/ou à entreprendre des activités pilotes intégrant la biodiversité et les écosystèmes dans la réduction de la pauvreté (H).
- Des États et des institutions de développement choisis reçoivent un soutien afin d'intégrer les questions liées à la biodiversité, aux écosystèmes et aux moyens d'existence dépendant de ressources naturelles, dans des investissements d'infrastructure à grande échelle (H).

Résultat du sous-programme 4.1.2 : Les politiques et les pratiques de conservation de la biodiversité intègrent les considérations liées à la pauvreté et à l'équité.

Les modèles classiques de conservation de la biodiversité ne sont pas bien adaptés aux réalités des petites îles, qui se caractérisent par des systèmes très imbriqués d'utilisation des ressources à des niveaux multiples. Cette complexité explique en partie certains effets très négatifs de la conservation sur les pauvres dans la région des Caraïbes, notamment un partage inéquitable des coûts et des avantages et la perte d'accès aux ressources naturelles et à leurs services. Les membres de l'UICN doivent jouer un rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre d'approches novatrices permettant d'éviter ces effets préjudiciables, d'améliorer l'équité sociale et de réduire la pauvreté, dans toute la mesure du possible en partenariat avec des organisations du développement.

Sous-résultats

- Des informations sur les impacts (positifs et négatifs) sociaux et économiques de différentes approches de la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées dans la région sont recueillies dans des documents (C).
- Une meilleure sensibilisation est atteinte parmi les organisations de conservation, les acteurs du développement et les parties prenantes locales au sujet des possibilités et des conditions nécessaires pour réduire les conflits et améliorer les synergies entre la conservation, la réduction de la pauvreté et la responsabilisation des communautés (H).
- Des plans d'action spécifiques sont élaborés et des pratiques sont adoptées par les membres de l'UICN afin d'améliorer la cohérence entre la conservation et la réduction de la pauvreté (G).
- Les possibilités et les conditions requises pour mettre en place des entreprises de biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées sont explorées (C).
- Les capacités des gestionnaires des aires protégées et des communautés locales à mettre en place des entreprises de biodiversité sont renforcées dans deux sites au moins (H).

Résultat mondial 4.2 : La gestion durable de l'environnement réduit la vulnérabilité aux risques naturels et aux conflits.

Résultat du sous-programme 4.2.1 : La contribution de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes à la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles est intégrée dans les politiques, programmes et pratiques des donateurs et des institutions nationales et régionales responsables des secours et de la réduction des risques liés aux catastrophes.

Les collectivités humaines et les écosystèmes des Caraïbes sont très vulnérables aux catastrophes naturelles et le seront de plus en plus. Bien gérés, la biodiversité et les écosystèmes peuvent contribuer fortement à réduire ces risques et à améliorer la résilience des économies de la région. Depuis quelques années, les États et les institutions régionales, en partenariat avec des organismes de développement, ont mis en place des mécanismes de préparation et de réhabilitation en cas de catastrophe. Ces mécanismes peuvent être maintenant renforcés en mettant l'accent sur le rôle de la biodiversité et des écosystèmes.

Sous-résultats

- Le degré d'intégration de la biodiversité dans des stratégies existantes de réduction des risques est analysé, des leçons importantes sont apprises et des voies d'amélioration sont définies (C).
- Des données économiques faisant état de la contribution de la conservation de la biodiversité et de la protection ou la restauration des services écosystémiques à la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles sont mises au point, recueillies et diffusées (C).
- Une meilleure sensibilisation est atteinte sur les possibilités et les conditions requises pour intégrer la biodiversité dans des stratégies de réduction du risque, sur la base des leçons apprises dans la région et des meilleures pratiques d'autres régions du monde (H).
- Plusieurs mécanismes et institutions nationaux et régionaux reçoivent un soutien afin d'intégrer la biodiversité, la gestion et la restauration des écosystèmes dans les actions de réduction du risque lié aux catastrophes (H).

Résultat du sous-programme 4.2.2 : En Haïti, les mécanismes d'assistance humanitaire et de développement prennent mieux en compte les liens existants entre les écosystèmes, la pauvreté et les conflits sociaux.

Une initiative cherchant à relier la biodiversité, la réduction de la pauvreté et la sécurité aux Caraïbes ne peut ignorer le cas particulier d'Haïti, où la dégradation extrême de l'environnement est à la fois une cause et une conséquence de l'insécurité et de violents conflits sociaux. Les membres de l'UICN en ont pris acte lors du 3^e Congrès mondial de la nature, en 2004, en demandant à l'Union de « promouvoir une meilleure appréhension de la situation environnementale en Haïti pour entreprendre des efforts importants de restauration de

l'environnement ». La réponse à cette injonction nécessite des efforts redoublés et prioritaires pour intégrer la conservation dans les stratégies et activités humanitaires et de développement. L'UICN et ses membres ont une expérience adaptée à ces besoins, notamment pour la gestion communautaire des ressources naturelles et la promotion des aires protégées en tant qu'instruments de paix et de coopération.

Sous-résultats

- La connaissance des liens entre la perte de biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la pauvreté et les conflits sociaux en Haïti est améliorée (C).
- Les capacités des membres de l'UICN et d'autres acteurs travaillant en Haïti sont améliorées pour ce qui est de l'intégration de la conservation de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes dans les programmes humanitaires et de développement (H).
- Le potentiel d'intégration de la conservation de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes est exploré et encouragé à l'intérieur des mécanismes de coordination des donateurs (G).

Domaine de programme thématique 5 : Une économie mondiale plus « verte »

Le degré d'implication des entreprises de la région dans les domaines de la conservation et du développement durable, et les bénéfices de cette implication, sont mitigés. Ce sont plutôt de petites entreprises locales qui ont participé à des initiatives reliant la conservation et les activités économiques. Quelques progrès ont aussi été réalisés en matière de certification environnementale pour des entreprises de tourisme, afin d'accroître la participation du secteur privé à la protection environnementale, mais il est possible que ces programmes ne soient pas pleinement effectifs.

Il y a quelques exemples de conservation dans le privé et il existe dans plusieurs pays des défenseurs convaincus de l'environnement dans le secteur privé. Cependant, la notion de responsabilité sociale des entreprises (RSE) n'est pas très développée dans la région.

Les gouvernements de la région sont parfois réticents lorsqu'il s'agit d'imposer une protection environnementale appropriée au secteur privé ou de faire respecter la réglementation et les normes environnementales, de peur que des entreprises ne quittent leur pays. Ils ont également des difficultés à faire appliquer des normes environnementales strictes aux entreprises publiques et aux projets publics d'investissement.

L'accroissement de la visibilité des questions environnementales par le biais des accords commerciaux n'a pas encore été exploré, mais il existe des exceptions prometteuses, comme le nouvel accord commercial souscrit entre la République Dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis, qui comprend une composante de politique environnementale.

Résultat mondial 5.1 : Les politiques économiques, commerciales et d'investissement tiennent mieux compte des valeurs de la biodiversité.

Résultat du sous-programme 5.1.1 : Des approches stratégiques destinées à réduire les effets négatifs du commerce et des investissements sur la biodiversité et les moyens d'existence sont mises au point et encouragées dans les îles des Caraïbes.

Les accords commerciaux peuvent avoir des effets tant positifs que négatifs sur la biodiversité. C'est également le cas pour les investissements publics et privés, à l'échelle macro-économique. En même temps, les politiques commerciales et d'investissement peuvent contribuer à atteindre certains objectifs de conservation, par exemple le contrôle de l'introduction d'espèces envahissantes. La composante « conservation » doit donc être intégrée dans les processus et accords commerciaux et d'investissement. A cet effet, on peut sensibiliser aux liens et au potentiel, promouvoir la participation du secteur environnemental dans les négociations commerciales et les décisions importantes d'investissement et encourager l'utilisation d'outils tels que l'évaluation environnementale stratégique.

L'Union européenne et les pays de la région ont récemment signé des Accords de partenariat économique (APE), mais il n'existe pas de mécanisme pour un suivi systématique de l'impact de l'APE sur l'environnement et la biodiversité. Les échanges commerciaux intra-CARICOM, bien que moins importants, se développent considérablement, et leurs impacts

environnementaux n'ont pas été pleinement évalués, notamment dans le contexte du nouveau marché commun du CARICOM.

Sous-résultats

- Des enjeux de conservation découlant d'accords commerciaux ou de politiques d'investissement, ou pouvant être abordés par leur biais, sont identifiés (C).
- Les effets des politiques et des accords commerciaux sur la biodiversité et les écosystèmes, y compris les questions de bioprospection et de risques biotechnologiques, sont mieux connus des décideurs de la région (H).
- Les capacités des décideurs et des négociateurs de la région à promouvoir des mesures de lutte contre le biopiratage et d'amélioration de la sécurité biologique sont renforcées (H).
- Les acteurs de la conservation (gouvernementaux et de la société civile) reçoivent un soutien leur permettant de mieux appréhender les politiques commerciales et de participer à leur élaboration (H).
- Des évaluations environnementales stratégiques et d'autres outils similaires permettant d'anticiper les effets négatifs pour la biodiversité et les moyens d'existence des politiques économiques et commerciales, ainsi que des investissements publics et privés, sont encouragés et mis en œuvre dans des pays choisis (G).
- Un système permettant de suivre les effets du commerce sur la biodiversité, notamment du commerce intra-CARICOM et UE-APE, est mis au point (C).

Résultat du sous-programme 5.1.2 : Des incitations et instruments économiques pour la conservation de la biodiversité et la gestion des écosystèmes dans des sites sensibles sont adoptées dans certains pays des Caraïbes.

Les incitations économiques à la conservation de la biodiversité (paiements pour la protection de récifs coralliens ou de bassins versants, droits d'utilisation de l'eau pour le tourisme, gestion des déchets et lutte contre la pollution dans l'agriculture...) suscitent un intérêt croissant dans le monde, mais restent peu appliquées dans les Caraïbes. Il est possible d'évaluer et de tester ces méthodes dans la région, et quelques études ou projets pilotes ont récemment été mis en œuvre ou sont en cours. Ces opportunités doivent toutefois être développées d'une façon adaptée à la situation spécifique de petits États insulaires en développement, sans porter atteinte aux droits traditionnels et sans créer d'exclusion sociale ni aboutir à une distribution inéquitable des bénéfices.

Sous-résultats

- Des possibilités de mise en œuvre d'incitations économiques à la conservation de la biodiversité sont définies, sur la base de l'expérience de la région (notamment celle des membres de l'UICN) et d'ailleurs (C).
- Des outils spécifiques, tels que des services environnementaux payants ou des compensations de biodiversité, sont testés et des informations sont recueillies dans des pays sélectionnés ; les résultats sont diffusés (H).

- Les capacités des décideurs et des gestionnaires des ressources à maîtriser et à appliquer des incitations économiques sont renforcées (H).
- Les conditions politiques requises pour la mise en œuvre d'incitations économiques spécifiques sont définies et promues (G).
- L'expérience de la Caraïbe dans l'introduction des incitations et instruments économiques est partagée avec celle d'autres régions insulaires (H).

Résultat mondial 5.2 : Les entreprises, les associations industrielles et les groupes de consommateurs inscrivent les valeurs des écosystèmes dans la planification et l'action.

Résultat du sous-programme 5.2.1 : La conservation de la biodiversité et la valeur des écosystèmes sont intégrées dans les politiques et les pratiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans des entreprises, associations industrielles et groupes de consommateurs choisis des îles des Caraïbes.

La responsabilité sociale et environnementale des entreprises, la certification environnementale et des mécanismes du commerce équitable se développent dans le monde entier. Ils concernent plusieurs secteurs économiques importants pour la région (tourisme, exploitation minière, agriculture, pétrole, bâtiment, transports,...). Si la RSE concerne prioritairement les compagnies multinationales, elle est aussi applicable à des petites et moyennes entreprises qui jouent un rôle important en matière de réduction de la pauvreté et de développement économique. Aux Caraïbes, la notion de RSE doit aussi être intégrée par les investisseurs des économies émergentes, vu leur présence et leur impact croissants. Il est également possible et nécessaire de promouvoir l'intégration de la biodiversité et des écosystèmes dans la RSE, la certification environnementale et des mécanismes de commerce équitable.

Sous-résultats

- L'impact et l'effectivité de la RSE, des mécanismes de certification et de commerce équitable sur la biodiversité et les écosystèmes de la gestion sont évalués (C).
- Des études de cas portant sur les impacts sur la biodiversité de la construction d'hôtels et de marinas, ainsi que sur les remèdes possibles, sont réalisées et diffusées (C).
- La sensibilisation est améliorée au sujet du potentiel et des limites de la RSE pour la conservation de la biodiversité et la gestion des écosystèmes dans la région, sur la base de leçons adaptées tirées de la Caraïbe et d'autres régions (H).
- Des opportunités permettant de renforcer les liens entre des initiatives de RSE régionales et mondiales relatives à la biodiversité et aux écosystèmes sont explorées (C).
- Un soutien est apporté à cinq partenariats entre des organisations de conservation et des entreprises et les résultats sont recueillis. Les activités peuvent porter notamment sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur minier, des tests de compensations de biodiversité, la restauration de sites dégradés ou le développement du marketing pour des activités communautaires dans le domaine du tourisme (H).

Résultat du sous-programme 5.2.2 : De nouvelles activités économiques possibles, fondées sur la biodiversité et porteuses d'avantages économiques, sociaux et écosystémiques durables, sont définies et encouragées dans des pays choisis des Caraïbes.

Les économies de la région dépendent fortement des ressources naturelles mais sont vulnérables aux crises économiques découlant de leur dépendance d'un petit nombre d'industries et de secteurs. Il est possible de procéder à la diversification économique nécessaire en créant des entreprises nouvelles et plus durables qui exploitent des ressources naturelles. Ces nouveaux créneaux d'opportunité devraient être conçus et mis en œuvre de façon à contribuer à la durabilité environnementale, à l'équité sociale et à la réduction de la pauvreté. Pour y parvenir, il faut mieux sensibiliser au potentiel lié à la biodiversité et renforcer le soutien aux entrepreneurs environnementaux, y compris à l'intérieur d'organisations de conservation et de communautés rurales. Une telle stratégie permettrait à la région de transformer de nombreux problèmes environnementaux en activités économiques viables.

Sous-résultats

- Des activités économiques viables et à haut potentiel, fondées sur la biodiversité, sont définies pour des sites spécifiques (C).
- Les membres de l'UICN et les autres organisations de conservation reçoivent des informations et des formations relatives à des activités économiques potentielles fondées sur la biodiversité et sont mieux à même de communiquer cette information (en particulier aux communautés rurales vivant à l'intérieur ou à proximité d'aires protégées), (H).
- Un appui technique (élaboration de plans d'entreprise, mobilisation des investissements, mécanismes de gestion) est apporté en vue de l'établissement d'entreprises de biodiversité dans des secteurs sélectionnés (H).
- L'expérience de cas d'entreprises nouvelles ou déjà existantes basées sur la biodiversité dans la région est recueillie et diffusée (C/H).

Plan opérationnel

La mise en place du premier programme de travail quadriennal de l'Initiative pour les Caraïbes nécessite une stratégie et un plan opérationnel. La stratégie doit utiliser les ressources disponibles à l'intérieur de l'UICN, promouvoir la participation des partenaires et accroître le soutien des donateurs, promouvoir la collaboration et éviter le double effort, établir des canaux de communication avec les parties prenantes au programme et coordonner la mise au point, l'exécution et le suivi du programme.

La stratégie aura pour objectif central de positionner l'UICN comme un acteur légitime, reconnu et efficace de la conservation dans la région, capable d'y faire valoir les enjeux environnementaux et d'apporter les points forts décrits dans la proposition de valeur du Programme (voir page 11). La mobilisation et la construction d'une base de membres dans la région et l'établissement de partenariats avec les acteurs régionaux importants seront des éléments centraux de cette stratégie. La communication aura aussi une place centrale, et une stratégie détaillée de communication a été formulée à cet effet.

Etant donné qu'il s'agit d'une initiative nouvelle qui doit tout d'abord démontrer sa crédibilité et forger des partenariats, les activités devront rester « légères » sur le terrain, tout en répondant aux enjeux, aux opportunités, aux besoins et aux priorités des membres.

Ce chapitre décrit les principes et les stratégies correspondant à chaque volet du plan opérationnel de l'Initiative.

1. Mobilisation et constitution d'une base de membres

Principes:

1. L'UICN s'efforcera de construire une base de membres reflétant pleinement la variété d'acteurs de conservation dans la région des Caraïbes.
2. L'UICN s'efforcera d'assurer la présence d'une composante caraïbe dans les Commissions de l'UICN, représentant l'état réel des compétences régionales dans les six grands domaines abordés par ces Commissions. Elle agira à travers les Commissions afin de développer des réseaux entre les membres des Commissions provenant de la région, ainsi qu'avec les experts d'autres régions.
3. L'UICN s'assurera que le programme réponde aux intérêts des membres et que ceux-ci soient impliqués dans ses activités et en bénéficient dans toute la mesure du possible.

Stratégies:

- *Mettre en évidence, pour les membres actuels et potentiels, les avantages que comporte et que pourrait comporter l'adhésion à l'UICN, tels qu'ils sont perçus et exprimés par les membres. Dans la phase initiale de cette Initiative, définir, avec les membres et d'autres partenaires régionaux, les avantages que l'UICN peut apporter à ses membres.*
- *Accroître les avantages de l'adhésion en développant l'influence des membres sur les enjeux environnementaux nationaux. Soutenir l'établissement de comités nationaux de*

l'UICN à Cuba et en Jamaïque, ainsi que les activités du Comité national de la République Dominicaine. Explorer les possibilités de constitution de comités sous-régionaux dans des zones ayant peu de membres (par exemple les Petites Antilles). Appuyer les comités nationaux en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets nationaux, en particulier ceux ayant un potentiel de démonstration.

- *Aider les membres de l'UICN à établir une plate-forme régionale leur permettant de s'exprimer collectivement.* Soutenir l'établissement d'un comité sous-régional de l'UICN pour la Caraïbe insulaire.
- *Aider les membres à créer des réseaux et des partenariats au-delà des frontières linguistiques et politiques.* Lancer des activités, y compris des réunions régulières de l'UICN dans la région, destinées à renforcer la collaboration et la coopération entre les membres.
- *Aider les membres à agir efficacement à propos de questions environnementales locales.* Au travers des Commissions, des publications et du personnel, créer et animer des mécanismes permettant aux membres d'avoir accès, selon que de besoin, aux connaissances et aux compétences scientifiques de l'UICN.
- *Encourager l'incorporation d'experts des Caraïbes dans les Commissions de l'UICN.* Entreprendre un examen systématique de la composition de chaque Commission et recommander l'incorporation d'experts des Caraïbes. Encourager la participation active des membres de Commissions provenant de la région dans les activités et les groupes de travail des Commissions.

2. Établissement de partenariats stratégiques

Principes:

1. Les partenariats seront le mode préférentiel de mise en œuvre du programme. L'UICN accordera la priorité à des initiatives et à des projets susceptibles d'être mis en œuvre avec et à travers ses membres. Elle forgera aussi des partenariats forts avec les principales organisations régionales de conservation et de développement durable.
2. Les partenariats seront conçus et employés comme des mécanismes de création et d'échange de capacités, en particulier dans l'intérêt des membres de l'UICN.

Stratégies:

- *Évaluer systématiquement le paysage institutionnel et définir des partenaires potentiels du programme.* Employer les outils d'analyse des parties prenantes pour identifier les principaux acteurs institutionnels dans les domaines du programme.
- *Reconnaître et appuyer les travaux des principales institutions environnementales de la région.* Etablir rapidement des partenariats avec des acteurs régionaux importants dans des domaines prioritaires du programme : protection d'espèces menacées, espèces envahissantes et changement climatique.
- *Se servir de partenariats pour rassembler le réseau de l'UICN en appui à la mise en œuvre du programme.* Inviter les membres de l'UICN, la CMAP - Caraïbes et d'autres membres de Commissions provenant de la région, ainsi que les bureaux régionaux (notamment le Bureau multilatéral UICN - États-Unis et UICN Mésio-Amérique) et les

programmes concernés (notamment le Programme de l'UICN sur les entités d'outremer de l'UE) à proposer des activités et des projets conjoints et à y participer.

3. Financements

Principes:

1. Étant donné la méfiance que peuvent susciter les efforts de l'UICN en cette matière de la part d'acteurs environnementaux de la région qui recherchent des financements adaptés, l'UICN :
 - a. définira clairement son créneau et sa valeur ajoutée, afin d'éviter d'être perçue comme une concurrente en matière de fonds ;
 - b. élaborera et mettra en œuvre des stratégies de collecte de fonds avec des partenaires régionaux de mise en œuvre ; elle affectera les fonds collectés de façon équitable et transparente ;
 - c. se servira de sa dimension mondiale afin d'attirer de nouveaux donateurs et sources de financement vers la région.
2. Il faut éviter une perception de prise de pouvoir par des ONG internationales qui canalisent à leur profit le financement destiné à la conservation dans la région, cette question étant très « sensible » pour les organisations des Caraïbes. En conséquence, l'UICN donnera priorité à la collecte et au partage de fonds avec des institutions, des programmes et des gouvernements des Caraïbes, plutôt qu'avec d'autres ONG internationales.

Stratégies:

- *Développer la base de donateurs intéressés par les enjeux environnementaux aux Caraïbes.* Identifier des possibilités et mettre au point des stratégies pour susciter l'intérêt des donateurs de l'UICN, d'autres donateurs et du secteur privé vis-à-vis de la région, et faire valoir le besoin de soutien.
- *Maîtriser les coûts opérationnels et concentrer les efforts de financement sur les activités de programme.* Des fonds seront nécessaires tant pour la mise en œuvre du programme que pour les coûts opérationnels. Éviter des frais de fonctionnement élevés, ce qui risquerait de réduire le financement destiné aux activités de programme et de compromettre le principe de collecte conjointe de fonds avec les partenaires du programme.
- *Développer des synergies avec des partenaires pour la collecte de fonds.* Chercher des donateurs prêts à accorder des financements conjoints à l'UICN et à ses partenaires locaux et régionaux. Adapter les efforts conjoints afin de tirer profit des préférences des donateurs et de leurs contraintes administratives. Ainsi, certains donateurs préfèrent canaliser des fonds à travers un destinataire important, tel que l'UICN, tandis que d'autres préfèrent accorder un soutien direct à des organisations locales ou nationales.
- *Faciliter la conception de projets et de programmes en collaboration.* Rassembler des pays et des institutions afin de créer de nouvelles possibilités de financement, ciblant et

touchant ainsi des sources qui ne seraient pas accessibles à des pays opérant seuls ou à des projets à petite et moyenne échelle.

4. Communication

L'UICN a formulé une stratégie de communication de l'UICN pour les Caraïbes, qui s'efforcera de:

- a. accroître le niveau de notoriété de l'UICN et développer son image dans la région ;
- b. mobiliser les membres actuels de la région en faveur de l'Initiative ;
- c. identifier d'autres acteurs environnementaux régionaux et les informer, favoriser leur soutien et leur participation à l'UICN et à l'Initiative pour les Caraïbes, et créer des conditions favorables aux partenariats ;
- d. canaliser les expériences, connaissances, perceptions et priorités de la région à l'échelle internationale et permettre une participation pleine des membres de la région et d'autres acteurs dans les processus mondiaux animés par l'UICN ;
- e. canaliser les compétences de l'Union et de ses Commissions vers les membres et d'autres parties prenantes de la région des Caraïbes ;
- f. soutenir la participation continue des membres et d'autres parties prenantes à la programmation, au suivi et à l'évaluation.

Cette stratégie de communication définit les stratégies, les activités, les canaux de communication et les mécanismes de diffusion spécifiques qui seront utilisés.

5. Gouvernance

Principes:

1. Les décisions relatives aux activités du programme seront fondées sur les priorités exprimées par les membres, les partenaires et d'autres acteurs importants, dont les gouvernements de la région.
2. L'Initiative sera mise en œuvre de façon à minimiser son « empreinte » institutionnelle et ses coûts administratifs, tout en restant engagée et réactive vis-à-vis des priorités et des besoins des membres et de la région.

Stratégies:

- *Mettre en place une unité dédiée de coordination du programme.* Pour une période initiale de deux ans, créer un poste « Caraïbes » au sein du bureau régional de l'UICN pour la Mésio-Amérique. Recruter un coordinateur trilingue, de préférence de la région.
- *Établir des mécanismes de gouvernance et de gestion pour des projets et des activités spécifiques.* Mettre au point des accords avec des partenaires (dont des membres, des organisations régionales et des gouvernements) pour la mise en œuvre d'éléments de l'Initiative, avec l'option de créer des structures de gestion conjointes hébergées par les partenaires dans divers sites.

- *Donner aux membres de l'UICN une voix dans la définition des orientations et des priorités du Programme.* Utiliser les réunions de membres et le Comité sous-régional pour assurer un pilotage continu du Programme.
- *Impliquer les parties prenantes régionales dans les décisions.* Solliciter régulièrement des organismes gouvernementaux, des ONG et d'autres parties prenantes de la région afin d'obtenir leur avis sur des questions prioritaires et sur les orientations à donner au Programme. Participer activement aux principaux mécanismes et processus régionaux.

6. Suivi et évaluation

Principes:

1. L'objectif central du suivi et de l'évaluation est de permettre à l'UICN et à ses partenaires (y compris les donateurs) de tirer ensemble les leçons des succès et des échecs, en vue d'adapter le programme et ses mécanismes de gestion à l'évolution de sa mise en œuvre.
2. Afin d'assurer une exécution transparente et responsable du programme, les parties prenantes participeront de façon pleine et active au suivi et à l'évaluation.

Stratégies:

- *Faire un bilan et ajuster le cap à mi-parcours.* Entreprendre un bilan à mi-parcours fin 2010 ou début 2011.
- *Employer des méthodes participatives de suivi et d'évaluation,* impliquant pleinement les membres, les partenaires, les bénéficiaires et d'autres parties prenantes dans la définition, la mise en œuvre, l'analyse et la diffusion des résultats. Mettre au point des instruments (objectifs, indicateurs, études de cas, enquêtes) rigoureux et efficaces.



**UNION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE**

SIÈGE MONDIAL
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tel: +41 22 999 0000
Fax: +41 22 999 0002
www.iucn.org